



QUELQUE CHOSE NE VA PAS : LES FABRICANTS DE BANDES TRANSPORTEUSES METTENT-ILS DES VIES EN DANGER ?

Par Leslie David - Les substances nocives et, dans de nombreux cas, potentiellement mortelles utilisées dans les procédés de fabrication industriels sont une source de préoccupation depuis de nombreuses années, non seulement parmi les consommateurs, mais aussi parmi ceux qui entrent en contact avec ces derniers au cours de leur travail quotidien. Lorsque la réglementation REACH CE 1907/2006 de l'Union Européenne est entrée en vigueur en juin 2007, ces préoccupations auraient dû être en grande partie dissipées.

Tous les fabricants européens (y compris les fabricants de bandes transporteuses en caoutchouc) ont été légalement obligés de se conformer à la réglementation relative aux produits chimiques, aux préparations (mélanges) et aux substances utilisées pour créer des produits finis.

Quelques 12 ans après leur introduction, Leslie David, Consultant dans le domaine de la bande transporteuse, a décidé d'examiner de plus près l'impact des réglementations et a vite découvert qu'en ce qui concerne les bandes transporteuses, Quelque chose ne va pas à plus d'un titre. Il semble qu'un grand nombre de fabricants de bandes aient choisi, aient choisi de faire abstraction en totalité ou partiellement de cette exigence légale. Ici, il explique le règlement REACH en détail et la raison pour laquelle les utilisateurs de bandes transporteuses en caoutchouc doivent être beaucoup plus au fait des risques potentiels qu'ils prennent.



**Warning
Dangerous
Chemicals**

REACH POUR LA SÉCURITÉ

Le règlement REACH CE 1907/2006 (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) a été introduit pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques. La législation oblige tous les fabricants basés en Europe à enregistrer l'utilisation des « substances extrêmement préoccupantes », énumérées dans les réglementations, auprès du siège de l'ECHA (Agence européenne de la chimie) à Helsinki. Incidemment, en cas de non-accord, le règlement REACH de l'UE sera transposé en droit britannique par la loi de 2018 sur le retrait de l'Union Européenne.



QUELS SONT LES RISQUES ?

Les utilisateurs finaux de bandes transporteuses en caoutchouc font face à deux principaux risques potentiels. Premièrement, ceux qui travaillent avec des convoyeurs des bandes trouvent régulièrement du caoutchouc contenant des quantités inacceptables de produits chimiques potentiellement nocifs, y compris ceux supposés causer diverses formes de cancer. Cela inclut notamment les agents de maintenance des convoyeurs et les vulcanisateurs qui règlent et qui jonctionnent les bandes.

Le deuxième domaine de risque concerne l'environnement lui-même y compris la faune. Le recyclage des bandes usées a longtemps été un casse-tête pour les utilisateurs finaux. Il est pratiquement impossible de réglementer et de contrôler l'élimination, mais si l'utilisation des substances nuisibles et néfastes pouvaient être réduites, dans le cas présent, dans les bandes transporteuses, alors ce serait un énorme pas en avant.



Portez toujours des gants lorsque vous travaillez avec une bande transporteuse

À QUI S'ADRESSE REACH ?

REACH s'applique à tous les fabricants basés en Europe et à tous les produits vendus et utilisés dans l'UE.

Les fabricants établis en dehors de l'UE ne sont pas liés par les obligations de REACH, même s'ils exportent leurs produits sur le territoire douanier de l'Union Européenne. Ils sont donc libres d'utiliser des matières premières et des produits chimiques non réglementés pouvant être interdits ou ayant des limitations d'usage au sein de la communauté européenne. Très important : encore, le produit destiné à l'UE lui-même n'étant pas exempté de REACH, ce sont les importateurs de produits fabriqués en dehors de l'UE qui sont chargés de satisfaire aux exigences de REACH plutôt que les fabricants d'origine eux-mêmes.

Une proportion très importante de bandes (REACH) non réglementées vendues en Europe est importée de l'Asie du sud-est par les distributeurs. Cela soulève un certain nombre de questions concernant les aspects humains et l'exposition au risque environnemental. Tout d'abord, les utilisateurs finaux doivent effectivement compter sur l'honnêteté et l'intégrité du qui, à son tour, dépend de l'honnêteté et de l'intégrité d'un fabricant qui n'est pas réellement soumis aux réglementations. Les fabricants européens de bandes transporteuses pourraient également argumenter à juste titre sur le fait qu'ils sont désavantagés. En effet, des produits chimiques dangereux, qui seraient autrement soit totalement interdits, soit du moins restreints, sont utilisés pour accélérer le processus de vulcanisation afin de réduire le temps de production, ce qui crée finalement un avantage de prix basé sur des pratiques illégales.

Fait intéressant mais quelque peu inquiétant, à une seule exception près, tous les fabricants de bandes basés en Europe importent et revendent des bandes pour compléter leur production globale et leur permettre d'être plus compétitifs sur les prix. Encore une fois, la grande majorité de ces importations viennent de Chine et dans une moindre mesure d'Inde. Elles sont

ensuite vendues sous la marque du fabricant européen. Des preuves anecdotiques suggèrent que, dans certains cas, cette revente est étayée par des certificats d'origine indiquant l'Europe comme origine, apparemment au motif que les bandes ont été entreposées à un moment donné en Europe.

UN COCKTAIL CHIMIQUE

Quels sont donc exactement les matériaux potentiellement dangereux utilisés dans les bandes transporteuses modernes. Le Nylon, le Polyester et des câbles en acier sont le plus souvent utilisés pour composer la "carcasse" de la bande. Ces matériaux sont contenus dans la bande et ne sont pas considérés comme présentant un risque en soi. Outre les bandes recouvertes de PVC, principalement utilisées dans les mines souterraines, le caoutchouc est le plus couramment utilisé pour couvrir et protéger la carcasse. Bien que le caoutchouc dans sa forme naturelle (NR) présente peu ou pas de risque, le fait est que la majeure partie du caoutchouc utilisé dans les bandes transporteuses est synthétique.

La raison est que les bandes transporteuses modernes doivent simplement répondre à une multitude d'exigences, notamment l'abrasion, la chaleur, les hydrocarbures, l'ozone, le feu, le soufre et bien plus encore ; une grande partie du caoutchouc naturel ne peut généralement pas faire face de manière adéquate. Par conséquent, il faut littéralement des centaines de composants différents nécessaires pour créer des composés de caoutchouc qui, une fois vulcanisés, sont en mesure de répondre aux exigences spécifiques en matière de performances physiques et de sécurité.

La fabrication de caoutchouc synthétique implique plusieurs composés chimiques toxiques pour l'homme. Les principaux produits chimiques utilisés dans la fabrication du caoutchouc synthétique sont (1) le butadiène, qui est également connu sous le nom de méthylallène, (2) le styrène, également connu sous le nom de vinyl benzène et (3) l'acrylonitrile ou l'acrylonitrile-cyanure de vinyle. En plus de ces produits chimiques, la polymérisation des catalyseurs tels que le peroxyde d'hydrogène, le perborate de sodium, le persulfate d'ammonium ou des peroxydes ou peracides organiques, des agents modificateurs, des anti-dégradants, des anti-ozonants (pour protéger contre l'ozone et l'exposition aux UV) sont également utilisés.

SENTIR LA DIFFERENCE

L'utilisation des paraffines chlorées à chaîne courte (SCCP) est l'un des problèmes les plus controversés liés à la fabrication des bandes. La réglementation REACH stipule que les SCCP ne doivent pas être utilisés du tout ou du moins uniquement sur une base très restreinte en raison de leur classification cancérigène de catégorie 2. Ils constituent également une menace pour l'environnement, raison pour laquelle ils sont également soumis au règlement sur les polluants organiques persistants (POP) de l'Union européenne (UE).

Les SCCP sont le plus souvent utilisées en Asie, où leur utilisation n'est en réalité pas réglementée. Leur présence peut généralement être identifiée par l'odeur désagréable du caoutchouc. Selon les spécialistes des mélanges de caoutchouc, le caoutchouc de bonne qualité a généralement une très faible odeur tandis que les bandes de mauvaise qualité contenant des quantités douteuses de produits chimiques dangereux tels que les SCCP produisent un arôme très piquant. En d'autres termes, vous pouvez littéralement sentir la différence!



Le caoutchouc synthétique contient des, centaines de composants différents.



Les fabricants se conforment-ils à REACH ?

UNE OFFRE QUE VOUS NE POUVEZ PAS REFUSER ?

L'influence du coût des matières premières sur le prix de vente est très significative. Bien qu'il ne puisse jamais y avoir de formule fixe en raison de la grande variété de spécifications distinctes de bandes, la « règle générale » est que les matières premières représentent environ 75 % du coût de production d'une bande transporteuse. Grâce au niveau élevé d'automatisation, le coût de la main-d'œuvre est très faible.

Face à un prix qui semble « trop beau pour être refusé », il est parfaitement raisonnable de conclure que des matières premières de qualité douteuse ont été utilisées. La pression exercée pour maintenir les coûts à un minimum absolu a conduit de plus en plus à l'utilisation de matières premières non conformes aux normes et de caoutchouc recyclé qui peuvent souvent être d'origine très douteuse. Dans les caoutchoucs recyclés, le risque de présence de substances chimiques potentiellement nocives est inévitablement plus élevé.

TRAVAILLER EN SECURITE

L'application des précautions de sécurité de base pour ceux qui travaillent avec des bandes transporteuses est un must. Tout d'abord, il est conseillé de porter des gants lors de la manipulation des bandes. Un masque doit toujours être porté par toute personne impliquée dans des actes susceptibles de générer de la poussière de caoutchouc (comme le meulage lors de la préparation des jonctions, par exemple) afin de prévenir l'inhalation de particules de poussière. Bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer est également très important.



Les masques empêchent l'inhalation de particules de poussière.

UN DANGER CLAIR ET PRESENT



Bien que Bruxelles puisse souvent être accusée d'une réglementation trop zélée, l'utilisation de produits chimiques et de matières potentiellement nocifs est sans aucun doute un danger clair et présent. Mon intention n'est pas de faire peur, mais il est néanmoins essentiel que les utilisateurs de bandes transporteuses en caoutchouc se rendent compte des risques potentiels. Mon dernier conseil est donc de faire de la conformité à REACH une condition préalable au choix des bandes transporteuses à acheter. Toujours demander au fabricant ou au fournisseur de bandes la confirmation écrite que le produit qu'il achète a été fabriqué conformément à la réglementation REACH CE 1907/2006.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur les réglementations REACH en visitant :

http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm